



Consumer and
Corporate Affairs Canada

Legal Metrology

Consommation
et Corporations Canada

Métrieologie légale

APPROVAL No. - N° D'APPROBATION

S.WA-2048

APR 30 1984

NOTICE OF APPROVAL

This Notice of Approval supersedes Notice of Temporary Approval S.WA-T2048.

Company: Kraus Industries Ltd.
204 Day Street
P.O. Box 250,
Transcona Postal Station
Winnipeg, Manitoba
R2C 1A8

Manufacturer: Kraus Industries Ltd.
Winnipeg, Manitoba

Type of Device: Kraus electronic register.

Model Number: MICON-100-IV

Application: This electronic register may be used on approved gasoline, diesel, LPG dispensers and 3/4" LPG meters devices on LPG without ATC, to replace mechanical computing or non-computing registers, with or without compatible cashier consoles. The Kraus pulse can be remotely mounted on the measuring chamber of the meter.

Description:

- The computing or non-computing electronic register with a reset to zero interlock system activated either by a nozzle holster switch or a dead man switch, plus a 15 sec. time delay switch that will close the system if no product is dispensed.

AVIS D'APPROBATION

Le présent avis d'approbation remplace l'avis d'approbation temporaire S.WA-T2048.

Société: Kraus Industries Ltd.
204 Day Street
P.O. Box 250,
Transcona Postal Station
Winnipeg, Manitoba,
R2C 1A8

Fabricant: Kraus Industries Ltd.
Winnipeg, Manitoba

Appareil: Enregistreur électronique Kraus.

N° de modèle: MICON-100-IV

Utilisation: Cet enregistreur électronique peut-être utilisé sur les distributeurs, d'essence, de diésel, de GPL et les compteurs de 3/4" de propane (GPL), appareils sans ATC, pour remplacer les enregistreurs mécaniques, soit calculateurs ou non-calculateurs, en usage avec ou sans pupitre de commande de caissier. L'émetteur d'impulsion Kraus peut-être installé directement sur la chambre à mesurer du compteur.

Description:

- Les enregistreurs électroniques calculateurs et non-calculateurs avec un système de verrouillage pour le retour à zéro contrôlé par le commutateur au support de l'ajustage ou par le commutateur homme-mort, en plus un interrupteur à 15 sec. de délai qui arrête le système si aucun produit n'est livré.

.../2

Description: Continued

The physical difference between a computing and a non-computing register is that a computing register has 3 readouts which display dollar, volume and unit price information while a non-computing version has one readout which displays volume only.

The MICON-100-IV register is equipped with an electronic calibrator. Electronic calibration is accomplished by setting some DIP switches, located within the explosion proof housing, to obtain the correct factor which will adjust the meter. A minimum of 2 cover bolts are drilled to accomodate the weights and Measures seal. The electronic calibration has the capability of a maximum range of $\pm 6.4\%$ with increments of 0.05%.

NOTE 1: On all retrofit and new installations, the MICON-100-IV electronic register shall be placed at a horizontal distance of not more than 15 feet (4.57 metres) from the meter and at a height such that the register is easily visible to the person dispensing the product.

NOTE 2: Each new LPG device is to be initially inspected and each repaired device is to be tested with propane using a pipe prover or master meter of a design acceptable to the Legal Metrology Branch.

Description: Suite

La différence physique entre un enregistreur calculeur et un non-calculateur c'est que l'enregistreur calculeur a 3 voyants d'affichage lesquels donnent le montant total, le volume et le prix unitaire tandis que le non-calculateur n'a qu'un voyant d'affichage qui donne le volume seulement.

L'enregistreur électronique MICON-100-IV est équipé d'un dispositif de réglage électronique. L'étalonnage électronique se fait par la manipulation de quelques commutateurs DIP, localisés à l'intérieur de boîtier antidéflagrant, pour obtenir un facteur de correction qui a pour effet d'ajuster la mesure du compteur. Un minimum de 2 vis sur le couvercle du boîtier sont percées pour permettre de fixer le scellé des Poids et Mesures. L'appareil étalon électronique a une capacité de réglage à $\pm 6.4\%$ par graduation de 0.05%.

REMARQUE 1: Pour toutes les installations, ré-aménagées et nouvelles, l'enregistreur électronique MICON-100-IV doit être placé à une distance horizontale d'au plus 15 pieds (4.57 mètres) du compteur et à une hauteur tel que l'enregistreur électronique soit facilement visible pour la personne servant le produit.

REMARQUE 2: Chaque appareil nouveau pour le GPL doit être initialement inspecté et chaque appareil révisé pour le GPL doit être éprouvé à l'aide d'un tube-étalon ou d'un compteur-étalon de type et de modèle approuvé par la Direction de la Métrologie légale.

Manner of Use: Use in trade is permitted in accordance with sound measurement practice and with instructions for use provided by the manufacturer.

Required Markings: Markings shall be in accordance with the applicable requirements of the Weights and Measures Regulations.

Condition of Approval: Approval is granted under the Weights and Measures Act, S.C. 1970-71-72, chapter 36, and the Weights and Measures Regulations C.R.C.c., 1605 for use in Canada under the general conditions of the said Regulations, and under any special conditions listed above.

Reference No.: G6953-K262

Modalité d'utilisation: L'utilisation commerciale est autorisée selon les pratiques établies dans le domaine de la mesure et selon le mode d'emploi fourni par le fabricant.

Inscription prescrites: Tous les appareils devront porter les inscriptions pertinentes prescrites par le règlement sur les poids et mesures.

Condition d'approbation: L'approbation est accordée conformément à la Loi sur les poids et mesures S.R.C. 1970-71-72, chapitre 36, et au règlement d'application C.R.C.c. 1605. L'emploi est autorisé au Canada sous réserve des conditions générales dudit règlement, et de toutes les conditions particulières formulées dans le présent avis.

N° de référence: G6953-K262


W.R. Virtue

Chief
Legal Metrology Laboratories

Chef
Laboratoires de la Métrologie légale

APR
AVR 30 1984